



# Les échos de VAOUR

## Le Mot du Maire

Enfin la saison estivale ... qui je l'espère nous apportera un peu de répit sur l'actualité peu réjouissante pour que chacun d'entre nous puisse profiter pleinement de bons moments de détente et de convivialité.

Pour VAOUR, l'été c'est surtout son festival qui finalement parvient à durer grâce à une courageuse équipe de bénévoles qui choisissent le travail plutôt que le farniente. C'est aussi la venue des touristes qui vont pouvoir apprécier notre belle région et aider ainsi nos commerçants et producteurs à compléter leurs revenus pour subsister.

A la campagne la vie peut être belle, mais elle n'est pas toujours des plus facile, alors serrons nous les coudes et continuons à avancer.

Bonnes vacances à tous et rendez vous le 14 juillet.

Georges BOUSQUET

Georges BOUSQUET tient sa permanence le vendredi après-midi, sur **rendez-vous**.  
(Tél. : 05 63 56 30 41)

Djemel BOURAHLA tient une permanence le lundi après-midi quand son service le lui permet  
(Tél. : 05 63 56 30 41)

Gérard LANOYE tient une permanence tous les jeudis matin de 9h à 12h sauf les 7, 14 et 21 août

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS 14 juillet

Le traditionnel rendez-vous du 14 juillet aura lieu le 14 juillet à 12 heures devant la mairie s'il fait beau, sinon à la salle des fêtes.

### Conseil municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 17 septembre 2009.

## Etat Civil

Jean-Pierre ARPHI habite maintenant à Vaour avec sa femme *prénom* et sa fille *prénom*. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Bienvenue également à Augustin Bessières, né le 18 juin 2009.

Nous sommes au regret d'annoncer le décès de Marius GELY survenu le 15 avril 2009 à Albi. Nous présentons toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

Frédérique PITAVAL

### SICTOM du pays Cordais

#### 1 - Attention aux erreurs de tri, elles nous coûtent très chers : 7000€ par an

Les erreurs de tri génèrent pour la collectivité des coûts de traitement deux fois plus élevés qu'à la normale, coûts qui se répercutent évidemment sur la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). En effet, les erreurs de tri qui se retrouvent malencontreusement dans le bac jaune nous sont doublement facturées puisqu'elles passent tout d'abord sur la chaîne de tri puis sont finalement enfouies en décharge.

Actuellement, le taux de refus c'est à dire le pourcentage d'emballages non recyclables qui se retrouvent dans les bacs jaunes est de 30%, ce qui signifie que presque un tiers de ce qui est dans le bac jaune ne devrait pas s'y trouver !!

	Octobre à Avril	Mai, Juin et Septembre	Juillet et Août
ORDURES MÉNAGÈRES	mercredi	mercredi	mercredi et samedi
TRI SÉLECTIF	1 mardi sur 2 (semaine impaire)	mardi	lundi

#### CI-DESSOUS SONT SEULS LES EMBALLAGES PRÉSENTS RECYCLABLES :



Bouteilles et flacons

Conserves et aérosols

Briques alimentaires

Papier-carton

DES BOUTEILLES, RIEN QUE DES BOUTEILLES (EAU, SODA, PRODUITS D'ENTRETIEN, GEL DOUCHE...)

### ZOOM SUR LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

#### Les classiques :

les poches plastiques, les films plastiques (autour des revues, du papier WC, de l'essuie-tout...), les sachets plastiques (pâtes, gâteaux, chips...) les pots de yaourt-de crème-de beurre, les barquettes plastiques (jambon, gâteaux, fruits...), les barquettes en polystyrène...

#### LES ABERRANTES :

Les habits, chaussures, pots de fleur (plastique ou terre), jouets, cagettes en bois, ficelle, les sacs d'ordures ménagères, l'électroménager (friteuse, grille pain...), tapis, déchets de travaux (tuyau, isolant, gravats...), sacs de terreau, cintres, mobilier de jardin, balais, bassine, vaisselle (poêle, assiette...), bois, plomberie, tissus.....  
 Merci de les déposer en déchetterie ou à défaut dans les conteneurs d'ordures ménagères à couvercle vert.

### 2 - Collecte gratuite des épaves



Afin de combattre les nuisances environnementales et esthétiques provoquées par les épaves (de type carcasses de voiture, tracteurs, motos, engins agricoles...), le SICTOM organise prochainement une collecte gratuite. Si vous possédez des épaves que vous souhaiteriez voir disparaître, il vous suffit de signaler, **avant le 31 août 2009**, en mairie ou directement auprès du Sictom (05 63 56 30 46), vos coordonnées et le type d'épave à collecter. Merci de vous assurer que les épaves sont accessibles depuis la route et qu'aucune ligne

téléphonique ne gênera le camion grue.

### 3 - Avec BULBEO, l'art de bien composter



Le composteur Bulbeo de 360 litres est un composteur modulaire et évolutif qui permet à chacun de fabriquer son propre terreau à partir des déchets fermentescibles du jardin (tonte, feuilles, cendre...) et de la maison (épluchures, pain, coquilles d'œuf, filtre et marc de café, essuie-tout...). Le compost est un amendement riche en matière organique et minérale qui renforce le stock d'humus de votre sol en améliorant durablement les propriétés physiques et la fertilité de celui-ci.

Si vous êtes intéressés par la fabrication de votre propre compost, n'hésitez pas à nous contacter au 05.63.56.30.46. Les composteurs Bulbeo sont vendus au tarif de 20€, subventions déduites.

### 4- Collecte des plastiques agricoles reportée à l'automne

Du fait de la situation économique, la collecte gratuite des plastiques agricoles usagés organisée habituellement en avril par la FDCUMA est reportée à l'automne.

#### Informations importantes:

\* La collecte d'automne concernera **SEULEMENT ET UNIQUEMENT** les bâches d'ensilage, films de paillage et films d'enrubannages qui devront **IMPERATIVEMENT ETRE PLIES**, les plastiques en VRAC ne seront pas acceptés.

- Seront dorénavant **refusés**: les Big-bag, les ficelles et les bidons lessiviels.

**Les conteneurs ont été nettoyés la semaine du 22 au 28 juin.**

**Le prochain numéro des Échos de Vaour paraîtra fin septembre/début octobre.**

**Merci de nous faire parvenir vos courriers des lecteurs et les informations de vos associations dans la première quinzaine du mois de septembre.**

## Informations Municipales

### Secrétariat de mairie

Il sera fermé du 10 au 28 août 2009.

### Piscines

Lorsque vous remplissez vos piscines ou lorsque vous faites le plein, merci de prévenir la mairie en téléphonant ou en passant. Cela nous permettra de mieux gérer l'alimentation de la commune. La réglementation rend obligatoire d'avertir la commune après le 15 mai.

## TRAVAUX

### Travaux réalisés

**Pont bascule** : il a été restauré avant la fête de l'Office de Tourisme du 16 mai 2009. Les poutres qui en forment le plancher ont été changées. Il devenait en effet dangereux d'y marcher.

**Sortie Gaillac** : les bordures du bac à fleurs ont été rehaussées. Des poteaux ont été mis avant le plateau, au niveau du plateau et après le plateau qui empêchent le stationnement. Leur mise en place a provoqué une réaction des habitants. Nous en avons parlé au conseil municipal du 16 juin 2009.

**Place de l'église** : les murs ont été réparés ainsi que les marches de l'église.

**Eglise** : les cloisons intérieures menaçaient de s'effondrer, elles ont été démolies.

**Adduction d'eau potable** : les agents municipaux ont constaté des infiltrations dans le réservoir de la Verrerie basse. Ils l'ont colmaté. Depuis nous n'avons plus constaté d'eau trouble dans le réseau desservi par ce réservoir.

### Travaux à venir

**Voirie** : à partir de mi-juillet, les travaux sur la voirie vont commencer : chemin du Rial, préparation des routes avant goudronnage. Le reste des travaux prévus (voir le conseil municipal du 9 avril 2009) commenceront en septembre.

### Sécurité

Il y a eu des vols dans la région. Les forces de l'ordre conseillent de prendre quelques précautions élémentaires pour ne pas avoir de surprise désagréable :

- fermez portes et fenêtres de votre domicile quand vous le quittez ;
- arrêtez le moteur et retirez les clés lorsque vous quittez votre véhicule, même pour quelques minutes, par exemple lorsque vous faites vos courses.

## Conseil municipal du 19 mars 2009

Présents : Léonore STRAUCH, Pascal SORIN, Nanette RIVERAJARA, Frédérique PITAVAL, Nathalie CASQUEL, Guy GUÉNÉE, Christian LAFAGE, Alain GRÈZES, Djemel BOURAHILA, Georges BOUSQUET, Gérard LANOYE.

## Comptes administratifs 2008

### C.C.A.S.

Sur le budget de la Caisse Communale d'Action Sociale, il n'y a eu ni dépense ni recette (qui sont les ventes de concessions au cimetière). L'excédent reste celui de l'exercice précédent, soit 1 220,99 €. Le compte administratif 2008 est adopté à l'unanimité.

### **Budget de la commune.**

#### Fonctionnement

Le compte administratif de fonctionnement du budget principal de la commune fait apparaître un excédent de 27 837 € pour l'année 2008 qui, cumulé avec le résultat à la clôture de l'exercice 2007, donne un résultat cumulé de 47 886 € qui viendra en recette pour 2009.

## Informations Municipales

Les principaux écarts constatés par rapport au budget primitif voté par le conseil municipal sont :

- au niveau des dépenses : 1 940 € de moins pour les carburants ; 4 213 € de moins pour l'entretien des bâtiments ; 16 351 € de moins correspondant au programme de voirie de 2008 qui n'était pas terminé ni appelé par le SIVU à la fin 2008 ; 2 204 € de plus pour l'entretien des bas-cotés des routes ;
- au niveau des recettes : 4 030 € en plus de remboursement pour le transport scolaire, le CLAE et des remboursements de la C.A.F. pour 2007 ; 4 000 € de moins sur les droits de mutation ; 3 476 € en plus de produits divers de gestion courante.

Le programme de voirie décidé au conseil municipal de juin 2008 n'apparaît pas dans la réalisation du budget car il n'est pas encore réalisé, pas plus que les autres aménagements décidés : 1 778 € pour le chemin du lotissement de Sacourieu, 908 € pour le parking de l'école, 4 745 € pour celui de la route de Fonbouno et 8 362 € pour l'aire des containers route de Bellaygue.

### Investissement

Le compte administratif d'investissement du budget principal de la commune fait apparaître un excédent de 25 131 € et un résultat cumulé de 887 € compte tenu du déficit constaté à la fin de 2007.

Les travaux réalisés au cours de l'exercice et qui restent à réaliser sont :

- salle des fêtes et annexes : 11 537 €, il reste 3 091 € à réaliser (*il ne sera pas réalisé*) ;
- enterrement du téléphone rue de Sacourieu : 6 943 €
- acquisition d'un container pour le verre : 1 172 € ;
- aménagement du cabinet médical : 24 692 €.

Nous avons touché les subventions suivantes :

- sécurité chauffage et sanitaires pour 1 471 € ;
- salle des fêtes et annexes : 4 088 € ;
- aménagement du cabinet médical : 17 237 € ;
- réaménagement de la mairie : 36 000 €.

Il reste également à réaliser pour 6 000 € de travaux pour l'électricité à la Bole et 2 083 € pour l'éclairage du village et de la Cité du Lac.

Le compte administratif 2008 du budget général est adopté à l'unanimité.

### Service de l'eau

#### Fonctionnement

Le compte administratif 2008 dégage un excédent de 12 640 € qui, cumulé avec celui de 2007, donne un excédent à la clôture de 22 825 €.

Les dépenses de gestion courantes diminuent de 5 833 € dont 3 726 € en moins en études et recherches.

#### Investissement

Les investissements faits en 2008 et ceux qui restent à faire sont :

- les travaux d'adduction en eau potable en haut de la rue de la Poste pour 23 893 €, pour lesquels nous n'avons pas touché de subventions ;
- l'étude et les travaux pour le périmètre de protection pour un montant de 5 628 €, il resterait à réaliser pour 90 748 € mais il s'agit d'un chiffrage qui ne peut être qu'approximatif tant que l'hydrogéologue n'a pas donné ses conclusions ;
- les travaux d'adduction en eau potable à la Bole pour 316 €, il reste pour 4 684 € d'investissement à faire.

Nous avons reçu les subventions suivantes :

- maillage Roussayrolles : 8 970 € ;
- maillage Penne, travaux la Bole : 1 846 €
- l'étude et les travaux pour le périmètre de protection : 3 787 €, il resterait 55 144 € à toucher.

Le compte administratif 2008 du Service de l'Eau est adopté à l'unanimité.

### Régie des Transports

#### Fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2008 est un déficit de 2 156 € causé par des subventions pour le transport scolaire qui n'ont été versées qu'en janvier 2009, le résultat cumulé avec celui de l'exercice précédent est un excédent de 18 890 €.

#### Investissement

Le résultat pour l'exercice est de 4 326 €, le résultat cumulé de 13 732 €.

Le compte administratif 2008 de la Régie des Transports est adopté à l'unanimité.

### Questions diverses

#### *Tracteur*

Nous n'aurons pas la réponse de la Préfecture sur la subvention demandée avant fin mai. En attendant, Yves Ramette propose de rechercher un tracteur correspondant à nos besoins.

#### *Logement de Colette Albert*

Il est loué à Claude Nurit avec un bail précaire pour pouvoir être libéré si c'est nécessaire pour des travaux.

#### *Attribution d'un logement à la Cité du Lac*

En appliquant les critères décidés à un précédent conseil, le logement est attribué à Sabrina Miguel, avec un bail du même type que celui fait à Claude Nurit.

#### *Fresque dans les WC publics*

Les jeunes ont le projet de réaliser une fresque dans les WC publics. Le conseil donne son accord de principe et demande que les jeunes viennent lui présenter le projet. Ils ont également le projet de réaliser un court métrage.

#### *Location de la salle des fêtes en juin*

Elle est louée à l'association Le Roc de Tonnac et aux anciens élèves de l'école entre 1932 et 1940.

Gérard LANOYE

### Conseil municipal du 2 avril 2009

**Présents** : Léonore STRAUCH, Pascal SORIN, Nanette RIVERAJARA, Frédérique PITAVAL, Nathalie CASQUEL, Guy GUÉNÉE, Christian LAFAGE, Alain GRÈZES, Djemel BOURAHLA, Georges BOUSQUET, Gérard LANOYE.

### Vote des quatre taxes 2009

Gérard LANOYE présente la feuille de la fiscalité locale 2009 préparée par les Services fiscaux pour 2009 et qui donne un produit attendu de 42 770 € auquel il convient de rajouter un montant de 3 461 € versé par l'État en compensation des exonérations, soit un produit global attendu de 46 231 €.

Taxe	Base 2008	Base 2009	Produit à taux constant
Taxe d'habitation	194 193 €	202 400 €	13 095 €
Taxe foncier bâti	122 472 €	133 400 €	13 767 €
Taxe foncier non bâti	10 621 €	10 800 €	4 317 €
Taxe professionnelle	149 298 €	159 000 €	11 591 €
<b>Total</b>			<b>42 770 €</b>

M. le Maire présente la proposition de vote des 4 taxes 2009, avec une augmentation globale prévue de 3.5% et explique que cette augmentation est nécessaire à l'équilibre du budget et est liée notamment à une diminution des dotations de l'Etat, à l'augmentation du coût de participation au SIVOS PENNE VAOUR (+ 15%) et à la création du poste de l'agent des services techniques qui termine son contrat aidé fin avril 2009.

Taxe	Base 2009	Produit taux augmenté de 3,5%
Taxe d'habitation	202 400 €	13 561 €
Taxe foncier bâti	133 400 €	14 247 €
Taxe foncier non bâti	10 800 €	4 469 €
Taxe professionnelle	159 000 €	12 005 €
<b>Total</b>		<b>44 282 €</b>

La proposition faite par M. le Maire est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Faisant suite à l'adoption des 4 taxes, M. SORIN demande s'il ne serait pas possible de taxer les terrains qui se trouvent en zone constructible et dont les propriétaires ne sont pas vendeurs, ce qui permettrait d'obtenir une recette supplémentaire pour la commune. M. le Maire répond par l'affirmative à la question de M. SORIN et explique que dans le cadre de la loi SRU relative à l'urbanisme, ces dispositions sont prévues et doivent faire l'objet d'une délibération prise par le Conseil Municipal.

## **Questions diverses**

### **Ménage de l'école**

M. le Maire donne lecture du courrier de la personne chargée du ménage à l'Ecole de VAOUR qui rencontre un problème pour pouvoir effectuer sa tâche journalière. M. SORIN, délégué du SIVOS PENNE VAOUR est chargé de trouver une solution à ce problème en rencontrant les personnes.

### **Tourisme**

M. GUENEE informe l'ensemble des conseillers que la fête de l'Office de Tourisme avec son marché artisanal aura lieu à VAOUR le samedi 16 mai 2009. La commission Tourisme se réunira le 20 avril pour préparer cette journée.

Le 14 juin 2009 « Journée du Petit Patrimoine », sur Vaour, il est prévu uniquement une visite commentée de la Commanderie des Templiers.

L'Office de Tourisme qui souhaite que la Municipalité procède au rafraîchissement du point d'information de VAOUR. M. LANOYE demande à ce que l'Office de Tourisme précise sa demande.

### **Laurines**

M. SORIN propose que les laurines qui se situent au niveau du monument aux morts soient supprimées, cela permettrait de mettre en valeur le mur de la Place, de sécuriser cet endroit très fréquenté par les enfants, mais également pour la propreté de cet endroit. A la place des laurines, un massif de fleurs pourrait être mis en place.

### **Tchéchéhènes**

Mme STRAUCH informe que la commune de VAOUR a été la première municipalité à prendre une délibération en faveur des Tchéchéhènes. Cette délibération a été suivie par d'autres, prises par plusieurs municipalités (une dizaine environ) dont deux ont écrit à M. le Préfet (CORDES et PUYGOUZON).

### **Frais de scolarité et écoles privées**

Mme CASQUEL informe les membres du conseil municipal de la demande verbale qui lui a été faite par Mme ANDRIEU concernant la participation financière de la commune de VAOUR, pour deux enfants scolarisés à l'école privée de VAREN (82) ; réponse de M. le Maire : on reste dans l'attente de précisions concernant les décrets d'application de la loi relative à la participation des communes au fonctionnement des écoles privées, notamment dans le cas de communes comme la nôtre ayant leur propre école.

Djemel BOURAHLA

## **Conseil municipal du 9 avril 2009**

**Présents** : Mesdames PITAVAL, CASQUEL, STRAUCH, M. BOUSQUET, BOURAHLA, LANOYE, LAFAGE, GUENEE, SORIN.

**Absents et Excusés** : Mme RIVERA-JARA et M. GREZES.

## **Budgets 2009**

Une partie des explications sur le budget 2009 sont dans le compte-rendu des comptes administratifs 2008, en particulier sur les restes à réaliser des investissements. Pour la Caisse Communale d'Action Sociale, ni dépenses ni recettes ne sont prévues.

Les budgets ont été votés à l'unanimité des conseillers présents.

### **Budget communal**

#### *Dépenses*

Les charges à caractère général sont en diminution, elles comprenaient en 2009 la réparation de la maison Bessou. Les charges de personnel prennent en compte la rémunération d'un agent des services techniques sans aide à partir du mois de mai. Les autres charges de gestion courantes augmentent principalement du fait de l'augmentation de la contribution au SIVOS de Penne-Vaour et des dépenses de voirie.

Celles-ci comprennent :

- le remboursement d'emprunts faits précédemment par le SIVU pour le compte de la commune ;
- 15 000 € environ dus au SIVU au titre de 2006 et 2007 ;
- le programme 2008 comprenant la route d'Azam, la route de Serène, la route de Magné et quelques réparations de rues du bourg ;
- le programme 2009 : plateforme poubelles, chemin du lotissement de Sacourieu, parking de l'école et de la route de Fonbouno, chemin du Rial.

Pour ces programmes, le SIVU va contracter de nouveaux emprunts pour le compte de la commune.

#### **Recettes**

Les produits des services diminuent pour des raisons de changement de comptabilisation.

Les impôts et taxes diminuent du fait de la baisse du produit de la taxe locale d'équipement malgré l'augmentation votée au conseil municipal du 2 avril. Il y a une diminution des dotations et participations, l'augmentation apparente est là aussi due à un changement de la comptabilisation entre les produits exceptionnels et les dotations et participations.

#### **Investissement**

##### **Dépenses**

Les investissements prévus sont :

- l'électricité à la Bole pour un montant de 6 000 € et 3 000 € de subventions ;
- l'éclairage public Village et Cité du Lac pour 2 100 € ;
- travaux intérieurs à la Commanderie pour 7 970 € financés par des dons et subventions ;
- bâtiment de la perception pour un montant de 53 643 € et 22 874 € de subventions ;
- réfection des murs du village et de marches pour 5 100 € et 2 100 € de subventions ;
- un tracteur pour 11 960 €, une subvention de 3 000 € (*nous savons aujourd'hui qu'elle n'est pas accordée*).

#### **Service des eaux**

Les charges à caractère général sont en augmentation principalement à cause de XXX. Les charges de personnel comprennent une partie du salaire et d'un agent de la commune. Les recettes provenant des abonnements et de la vente de l'eau sont suffisantes et devraient donner un résultat positif qui servira à financer les investissements à venir. Outre l'adduction d'eau potable à la Bole, les investissements que nous aurons à faire sont mal connus, ils dépendent des conclusions de l'hydrogéologue nommé par la DDASS qui intervient cette année.

#### **Régie des transports**

Le budget supporte logiquement une partie des charges salariales d'un agent de la commune. La Régie dégagera, comme les années précédentes, un résultat positif qui servira à acheter un nouveau véhicule quand le moment sera venu.

#### **Stationnement et sens uniques**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les panneaux réglementant le stationnement sur la rue principale et les sens uniques dans les rues du village de VAOUR sont en place et qu'il y a lieu de prendre les arrêtés correspondants mettant en application cette réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à prendre les arrêtés réglementant ces nouvelles dispositions de signalisation routière conformément aux articles du Code de la Route et à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.

#### **Poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe**

M. le Maire rappelle que l'agent chargé de l'entretien des réseaux AEP et Assainissement, des Bâtiments Communaux et des espaces verts était en contrat aidé depuis 2 ans qui arrive à échéance à fin avril.

Comme cela avait déjà été évoqué lors de précédentes réunions et conformément au Budget qui vient d'être adopté par le Conseil Municipal, il demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à la pérennisation de cet emploi en créant un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps complet. Il précise qu'il a déjà fait enregistrer la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion comme le prévoit la procédure.

Entendu l'exposé de M. le Maire et considérant que pour les besoins de la collectivité ; un deuxième poste d'adjoint technique est nécessaire, le conseil municipal de VAOUR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ; vote pour la pérennisation de l'emploi de cet agent et autorise M. le Maire à procéder à son recrutement en qualité d'Adjoint Technique 2ème classe stagiaire à compter du 1er Mai 2009.



## Questions diverses

### Cimetière

Il est nécessaire de prévoir une commission pour travailler sur la révision des tarifs de concession du cimetière et revoir l'agencement du nouveau cimetière à cause de la présence de rochers sur une partie du terrain.

### Hydrogéologue

M. GERVAISE Expert Géologue a été nommé par la Préfecture dans le cadre de l'étude des périmètres de protection de la commune.

### Caravanes

Il est nécessaire de régler rapidement le problème de dépôt de caravanes en stationnement permanent au Muret qui sont entreposées sans autorisation et habitées. La règle de l'urbanisme prévoit 6 caravanes par terrain. M. le Maire doit prendre contact avec les personnes concernées et leur demander de déposer une demande d'autorisation en Mairie

### Problème d'abeilles

M. le Maire informe le conseil municipal que 140 ruchers ont été installés sans que la Mairie en soit informé dans un champ au lieu-dit « Pébérou » et cela occasionne de grosses gênes pour les habitants de proximité.

### Communauté de Communes

M. SORIN explique pourquoi il s'est abstenu pour le vote du budget de la communauté de communes (il aurait souhaité avoir eu connaissance de la proposition de budget au préalable) et demande à M. LANOYE, Membre du bureau de la Communauté de Communes de bien vouloir à l'avenir informer les autres délégués de la commune.

### SICTOM PAYS CORDAIS

M. LANOYE explique que le SICTOM souhaiterait que certains containers de la commune puissent être regroupés pour faciliter la collecte. Cette demande doit être réfléchie au niveau communal afin de trouver un bon fonctionnement pour les usagers.

Il n'y a plus en 2009, de mise à disposition gratuite de bennes aux encombrants sur les communes. Pour continuer à bénéficier de ce service, désormais payant, la commune de VAOUR doit prévenir le SICTOM afin que celui-ci puisse négocier les prix de bennes.

Georges BOUSQUET

## Conseil municipal du 14 mai 2009

**Présents** : Mesdames CASQUEL, PITAVAL, RIVERA-JARA, STAUCH, M. BOUSQUET, BOURAHLA, LANOYE, LAFAGE, SORIN.

**Absent et Excusés** : Mme RIVERA-JARA, M. GREZES, GUENEE

Mme PITAVAL a été élue secrétaire de séance.

### **Tracé de la « Grésinhola » sur la commune de VAOUR**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet du tracé du chemin de randonnée « La Grésinhola » initié par l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays de VAOUR et traversant le territoire de la commune qui sera inscrit dans sa version définitive au Plan Départemental des Chemins de Randonnée.

Cette inscription ne sera effective qu'après validation du tracé en premier lieu par les communes concernées et en deuxième instance par le Conseil Communautaire qui tiendra compte des observations éventuelles des communes pour l'approbation du document définitif et son inscription sur le guide du « Plan Départemental des Chemins de Randonnée ».

Le Conseil Municipal après avoir étudié le document présenté par M. le Maire, donne son accord sur l'intégralité du tracé proposé et **souhaite rappeler que l'intégralité de l'entretien et de l'aménagement de ce chemin de randonnée reste à la charge de la Communauté de Communes.**

Autorise la Communauté de Communes à procéder à l'inscription du tracé de « La Grésinhola » sur le territoire de la commune de VAOUR au Plan Départemental des Chemins de Randonnée.

## **Questions diverses**

### **Élections Européennes**

Elles se dérouleront le dimanche 7 juin de 8 Heures à 18 Heures. Le tableau des tours de garde du scrutin est élaboré avec les conseillers municipaux présents.

### **Comptes rendus de réunions des syndicats**

M. BOUSQUET fait le compte-rendu des réunions du Syndicat d'Electrification PENNE VAOUR et du Syndicat de la Voirie du Canton qui ont eu lieu le Jeudi 7 Mai à la Mairie de VAOUR et au cours desquelles les délégués ont approuvé et voté les comptes administratifs 2008 et les budgets 2009.

Il est à noter que le programme cantonal des travaux voirie 2009 est en baisse par rapport aux exercices précédents.

En ce qui concerne le Syndicat d'Electrification, il s'agissait du vote de son dernier budget puisqu'en 2010 les syndicats primaires disparaissent et sont absorbés par le Syndicat Départemental d'Electrification. Ils sont remplacés par des « secteurs d'énergie ». Le syndicat primaire actuel de PENNE VAOUR fait partie depuis l'année dernière du « secteur d'énergie » du Petit Cordais, Grand Cordais, Le Verdier, Castelnau de Montmiral dont le Président est M. AUDARD, Maire de LARROQUE. Le personnel des syndicats primaires sera reclassé soit localement auprès des collectivités employeurs, soit par le Syndicat Départemental D'Electrification s'il n'existe pas de solution.

**Note de la Préfecture** demandant le stock de masques disponibles en Mairie pour la grippe A en cas de pandémie.

**Courrier du Conseil Général de l'Aveyron** concernant le ramassage scolaire et la participation au transport des élèves collégiens et lycéens internes ou demi-pensionnaires. Dossier à renvoyer après vérification.

**Courrier du Collège Val Cérou** sollicitant une aide financière pour le foyer socio-éducatif afin de financer les voyages et les sorties : le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50 €, les crédits nécessaires seront inscrits au Budget par délibération modificative.

**Courrier de M. le Curé de CORDES**, Père Emmanuel MARIE informant la commune que l'église de VAOUR ne peut plus être prêtée pour le festival par respect de la laïcité. Le motif invoqué est le « Nez Rouge » qui orne le clocher pendant la semaine du Festival.

### **Demande de Révision de la Carte Communale**

Elle pourrait être envisagée mais plutôt pour réduire l'existant sur certaines zones car la commune ne pourra pas assumer les frais d'extension de réseaux qui sont très onéreux sur l'ensemble du zonage actuel. Une réflexion sera menée ultérieurement.

### **Formation CACES**

Les agents municipaux doivent suivre une formation pour la conduite des tracteurs et autres véhicules roulants. Elle peut être dispensée sur le lieu de travail. Le coût pour la collectivité est de 550 Euros.

### **Modification de la Signalisation**

Mise en place d'un panneau de fin de stationnement interdit après le dos d'âne direction GAILLAC, bande jaune au sol pour marquer l'interdiction de stationner. Sur l'emplacement réservé 15 mn, rajouter un panneau : « réservé aux commerces »

### **Compte-Rendu de la Rencontre Réunion « Base Elèves » à PENNE**

M. LANOYE et M. SORIN assistaient à cette réunion en présence de M. l'Inspecteur d'académie, de l'Enseignante et des parents d'élèves et dont l'objet portait sur les données des enfants enregistrées dans le fichier Base Elèves.

### **Association FONBONNE**

Faisant suite au dernier conseil d'administration, M. SORIN explique que l'association travaille sur le service cantine qui va être amélioré ainsi que la comptabilité.

### **Ménage de l'Ecole**

Il semblerait qu'un terrain d'entente ait été trouvé.

### **Les pneus sauvages**

Le problème est récurrent, il y a encore eu la semaine dernière, un dépôt de pneus sur l'aire de stockage des containers à poubelles. M. BOURHALA rappelle que la déchetterie est dans l'obligation de renseigner les personnes voulant s'en débarrasser.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 ET BUDGETS 2009

Les chiffres des comptes administratifs 2008 (réalisation du budget 2008) et du budget primitif 2009 sont présentés dans les mêmes tableaux, pour que vous puissiez facilement comparer. Quelques libellés sont obscurs et méritent des explications : les lignes « Dépenses imprévues de fonctionnement » pour le budget 2009 équilibrent le prévisionnel et représentent la marge de manœuvre, l'excédent prévu. Les lignes « Opérations d'ordre entre section » correspondent aux amortissements et se retrouvent en dépenses et en recettes. En recettes d'investissement, les dotations fonds divers réserves peuvent correspondre à une récupération de TVA, à la Taxe locale d'Équipement (TLE) ou à un excédent prévu.

#### Budget communal

##### Fonctionnement

###### Dépenses de fonctionnement

Libellé	2008	Budget 2009
Charges à caractère général	66 721 €	57 500 €
Charges de personnel	95 660 €	100 169 €
Autres charges de gestion courante	60 922 €	104 410 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>223 304 €</b>	<b>262 079 €</b>
Charges financières	17 191 €	12 500 €
Charges exceptionnelles		2 500 €
Dépenses imprévues de fonctionnement		3 631 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>240 495 €</b>	<b>280 710 €</b>
Virement à la section d'investissement		17 843 €
<b>TOTAL</b>	<b>240 495 €</b>	<b>298 553 €</b>

###### Recettes de fonctionnement

Libellé	2008	Budget 2009
Atténuation de charges	46 360 €	51 615 €
Produits des services	5 613 €	284 €
Impôts et taxes	57 187 €	59 608 €
Dotations et participations	94 028 €	100 658 €
Autres produits de gestion courante	47 460 €	45 585 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>250 647 €</b>	<b>257 750 €</b>
Produits financiers	5 €	5 €
Produits exceptionnels	17 679 €	200 €
Résultat 2008 reporté		40 598 €
<b>TOTAL</b>	<b>268 331 €</b>	<b>298 553 €</b>

#### Investissement

##### Dépenses d'investissement

Libellé	Réalisé 2008	Reste à réaliser 2008	Budget 2009
Immobilisations en cours			58 959 €
Opérations d'équipement	44 344 €	11 174 €	86 756 €
Remboursement d'emprunts	19 665 €		20 347 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>64 009 €</b>		<b>166 062 €</b>

*Recettes d'investissement*

Libellé	Réalisé 2008	Reste à réaliser 2008	Budget 2009
Subventions d'investissement	22 816 €	3 000 €	37 813 €
Emprunts et dettes assimilées	36 000 €		27 722 €
Immobilisations en cours			58 959 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>58 816 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>124 494 €</b>
Emprunts et dettes assimilées	217 €		300 €
Dotations fonds divers réserves (TVA, TLE)	30 107 €		15 252 €
Dotations fonds divers réserves			7 287 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>30 324 €</b>		<b>22 839 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>89 140 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>147 333 €</b>
Virement de la section de fonctionnement			17 843 €
Résultat 2008 reporté			886 €
<b>TOTAL</b>	<b>89 140 €</b>		<b>166 062 €</b>

**Service des eaux****Fonctionnement***Dépenses d'exploitation*

Libellé	2008	Budget 2009
Charges à caractère général	7 917 €	12 050 €
Charges de personnel	10 584 €	18 360 €
Autres charges de gestion courante		200 €
Charges financières	14 550 €	19 621 €
Dépenses imprévues de fonctionnement		5 373 €
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>33 050 €</b>	<b>55 604 €</b>
Virement à la section d'investissement		11 073 €
Opérations d'ordre entre section	23 458 €	23 458 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 508 €</b>	<b>90 135 €</b>

*Recettes d'exploitation*

Libellé	2008	Budget 2009
Produits des services	45 690 €	47 800 €
Autres produits de gestion courante		58 €
Opérations d'ordre entre section	23 458 €	23 458 €
Résultat 2008 reporté		18 819 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 148 €</b>	<b>71 316 €</b>

**Investissement** *Dépenses d'investissement*

Libellé	Réalisé 2008	Reste à réaliser 2008	Budget 2009
Travaux AEP La Bole	316 €	4 684 €	11 062 €
AEP rue de la Poste	23 893 €	0 €	
Périmètre de protection, étude	21 854 €	106 180 €	106 180 €
Remboursement d'emprunts	9 050 €		10 422 €
Subventions d'investissement		6 378 €	
Opérations d'ordre entre section	23 458 €		23 458 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>78 571 €</b>	<b>117 242 €</b>	<b>151 122 €</b>
Résultat 2008 reporté			3 906 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 571 €</b>	<b>117 242 €</b>	<b>155 028 €</b>

*Recettes d'investissement*

Libellé	Réalisé 2008	Reste à réaliser 2008	Budget 2009
Subventions d'investissement	14 602 €	55 114 €	55 114 €
Emprunts et dettes assimilées	115 000 €	41 997 €	41 997 €
Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>129 602 €</b>	<b>97 111 €</b>	<b>97 111 €</b>
Dotations fonds divers réserves (TVA)	6 400 €		19 481 €
Dotations fonds divers réserves	2 612 €		3 905 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>9 012 €</b>		<b>23 386 €</b>
<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>23 458 €</b>		<b>23 458 €</b>
Virement de la section de fonctionnement			11 073 €
<b>TOTAL</b>	<b>162 072 €</b>	<b>97 111 €</b>	<b>155 028 €</b>

**Régie des transports****Fonctionnement** *Dépenses de fonctionnement*

Libellé	2008	Budget 2009
Charges à caractère général	4 114 €	5 300 €
Charges de personnel	14 993 €	16 065 €
Dépenses imprévues de fonctionnement		13 157 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 108 €</b>	<b>34 522 €</b>
Opérations d'ordre entre section	4 326 €	2 704 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 434 €</b>	<b>37 226 €</b>

*Recettes de fonctionnement*

Libellé	2008	Budget 2009
Dotations et participations	16 952 €	17 000 €
Opérations d'ordre entre section	4 326 €	1 336 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 278 €</b>	<b>18 336 €</b>
Résultat 2008 reporté		18 890 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 278 €</b>	<b>37 226 €</b>

## Le Coin des Associations

« Les Échos de Vaour » recense les associations existantes actives. Les présidents des dites associations sont invités à se faire connaître auprès du conseil municipal pour savoir lesquelles sont toujours en activité, ainsi que celles qui ne le sont plus.

Nous rappelons qu'aux yeux de la Préfecture, une association est considérée comme active seulement si elle est à jour de ses assemblées générales.

Nanette RIVERAJARA

### Le 24ème festival de L'Été de Vaour !

L'association L'Été de Vaour est ravie de vous annoncer la 24ème édition du festival qui se déroulera du 1er au 8 août 2009.

**Le programme** est disponible dès à présent au point d'information de OT, à la médiathèque, à la mairie et à l'épicerie de Vaour.

**Parmi l'éventail des spectacles** proposés, des spectacles hybrides (ciné-théâtre, théâtre et musique, ...), des propositions singulières (une «carte blanche», une «conférence gesticulée»...), des spectacles fraîchement créés (Fred Tusch, Cie M & Mme O, Pierre Fatus)... et des noms bizarroïdes («Schmurtz», «Knüt», «Blik») ! C'est également le retour d'un lieu dédié aux découvertes: Le Chapitô! (dans un véritable chapiteau)

**L'accessibilité** des spectacles reste une priorité pour l'association. Malgré une légère augmentation de certains tarifs (pour la première fois depuis dix ans), ils restent abordables, allant de 3€ à 18€. De plus, plusieurs formules sont proposées avec une forte dégressivité à partir de deux places achetées.

**Appel à bénévoles** : nous recherchons toujours des bénévoles pour contribuer à la construction du festival. Des postes comme la gestion des toilettes sèches, la coordination des bénévoles, la billetterie, le parking, le salon de thé, l'accueil artiste, la buvette, le stand sandwich, la cantine, le montage, l'hébergement, l'affichage et la diffusion des programmes... , restent à pourvoir.

**Nous aurions besoins d'anciennes ou de nouvelles petites et grandes mains, pour prêter main forte, donner un coup de main, ou carrément mettre la main à la pâte.**

Le festival est aussi face à un problème en terme de disponibilité de logement. En effet, le festival accueillera un nombre très important d'artistes : plus de 200 lits sur 10 jours. Nous lançons donc un appel aux habitants de Vaour susceptibles d'avoir des chambres libres durant une partie ou la totalité du festival.

N'hésitez pas à nous contacter au 05 63 56 36 87 ou à nous rencontrer au bureau de l'association 1er étage, 2ème porte à droite de la mairie de Vaour)

Nous espérons vous compter nombreux dans nos équipes de bénévoles! Vous êtes les bienvenus ...

### L'équipe de L'Été de Vaour

Toutes les infos sur [www.etedevaour.org](http://www.etedevaour.org) "

Association Familles Rurales Vaour  
Maison Commune  
05 63 56 36 97  
afrv@vaour.net

### Permanences de Familles Rurales Vaour en juillet :

**Friperie** : mercredi et jeudi 10 h-12 h / samedi 15 h-18 h / le 4/07 de 10 h à 12 h 30

**Médiathèque** : jeudi 10 h-12 h / samedi 16 h-18 h

**Centre de Services** : lundi et jeudi 8 h 30 - 12 h 30, 14h - 17 h

**Ateliers en famille** : le 11, boum, salle des fêtes de Vaour pour les enfants de 2 à 12 ans accompagnés de leurs parents (10 h : atelier déco et gâteaux, 16 h30 - 19 h : goûter et boum.) apporter musique et déco. Le 19 : sortie familiale en forêt, départ 9 h 30, amener le pique-nique, kw et chaussures de sport.

### **Familles Rurales Vaour pendant l'Été de Vaour :**

Pour la 15ème année, Familles Rurales prend activement et joyeusement part au festival, et cette implication, rendue possible par la motivation des bénévoles, s'inscrit dans une action à l'année et permet l'autofinancement nécessaire de la médiathèque

**Médiathèque** : avec le vieux et beau bibliobus de la BDP, espace lecture pour petits et grands, avec livres d'art, livres sur le spectacle, nombreuses BD, jeux... Ici, les enfants peuvent se rencontrer, jouer, lire, dessiner, en toute liberté et sécurité, c'est le lieu de rendez-vous idéal avec les parents...

Salon de thé avec stand de crêpes, de croque-monsieur, boissons fraîches, cocktails de fruits, assiettes **salées** et sucrées, glaces et sorbets, tout est maison !

**atelier d'écriture** proposé par Nathalie Duffort ouvert de 17 h à minuit du 01/08 au 08/08

**Friperie** : ouverte pendant le festival de 17 h à 22 h, pour s'habiller chic et pas cher, pour parer à toutes les surprises de la météo, pour trouver le petit livre ou la fourchette qui manquera le soir au camping...

**Centre de services** : ouvert le lundi 3 et le jeudi 5 avec fax, photocopies, internet, etc...

Vous pouvez nous aider et rejoindre l'équipe des bénévoles ( pour permanences, gâteaux, tartes, friperie, etc...), vous serez les bienvenus ! Si vous savez faire ou voulez apprendre à faire les crêpes sur le bilik ( crêpière bretonne), vous serez même très bienvenus !

**pour tout savoir**, tél 05-63-56-39-23

### **Comité des Fêtes (Association des Traditions Vaouraises):**

#### **Assemblées Générales des 4 avril et 9 mai**

À ces deux assemblées générales, il y avait peu de monde et il n'a pas été possible de constituer un bureau. L'association s'est mise en sommeil. Les manifestations du 15 août n'auront pas lieu cette année.

**Le Collectif d'Entraide des Riverains de la Forêt de la Grésigne**, le C.E.R.F. de a tenu sa première Assemblée générale le 28 mars dernier à Bruniquel.

En un an et demi d'existence, tant sur le plan de l'action en justice que sur celui de la prise de conscience par les populations des dangers encourus par la pratique de la chasse à courre au cerf, le C.E.R.F. a joué pleinement son rôle. On peut estimer que les résultats sont aujourd'hui plutôt encourageants, même s'il importe de rester prudents à tout point de vue :

- les procès en cours devraient marquer le coup et dissuader à long terme les veneurs de faire n'importe quoi au mépris du voisinage immédiat comme ce fut le cas par le passé, mais rien n'est encore gagné le Tribunal administratif n'a pas encore rendu son jugement concernant le maintien ou non de l'arrêté préfectoral, le procès en appel opposant la famille Rossard à l'équipage de Grésigne aura lieu 7 septembre.
- durant cette saison, nous n'avons enregistré que très peu de sorties de l'équipage hors de la forêt, mais quelques unes encore, donc...
- les chasseurs à tir auprès desquels nous avons entamé maintes approches et conversations se révèlent plutôt sensibles à notre démarche, bien que soumis fortement à la pression de leur Fédération qui en braque certains contre nous et tente de forcer les autres à se taire : nous savons toutefois que parmi ces derniers, nombreux n'en pensent pas moins mais tout bas les médias sont plus prompts à relater l'événement les élus savent que désormais la loi du silence est rompue et que nous sommes nombreux à exiger d'eux qu'ils prennent toutes leurs responsabilités.

Mais pour cela, nous devons rester très présents, et forts d'un grand nombre d'adhérents: près d'une centaine pour l'instant déclarés sur 2009.

Contact: C.E.R.F de Grésigne : Mespel. Larroque. 81140

## Courrier des Lecteurs

Cette rubrique « Courrier des Lecteurs » est ouverte à tous pour vous exprimer sur tout ce qui concerne les habitants de la commune de Vaour. Tous les points de vue sont bienvenus mais nous préférons les sujets qui touchent le maximum de personnes.

Le comité de rédaction se réserve le droit de raccourcir le texte pour des raisons d'espace, en accord avec l'auteur.

Nous ne publierons pas les courriers anonymes, ni ceux dont le contenu est injurieux ou diffamatoire. Vos adresses email ne seront jamais publiées.

Veuillez expédier vos courriers à la Mairie de Vaour ou par email à Gérard Lanoye : [lanoye@action-reseau.com](mailto:lanoye@action-reseau.com)

Anne WILLIAMS

**Réponse de Djemel BOURAHLA** au courrier de Sean Rawnsley qui écrivait, dans le précédent « échos de Vaour » : « Avec le nouveau horaire pour la collecte des déchets ménagères, la fréquence d'une fois tous les 15 jours est insuffisante pour les déchets recyclables. » :

Le SICTOM a effectivement constaté que la fréquence de collecte des déchets recyclables était insuffisante pour quelques containers, dont ceux de Vaour. De mai à septembre, la fréquence est hebdomadaire, mais nous aurons de nouveau une collecte toutes les deux semaines en octobre. Ceci ne pourra être revu que lors de la signature d'un nouveau marché pour 2010.

Dans le dernier bulletin municipal (avril 2009) nous avons salué l'initiative de l'association « Atmosphère ». Je m'en réjouis pour Vaour qui se retrouve depuis septembre 2008 sans bistrot et sans restaurant, ce qui pour un village, en même temps chef lieu de canton et siège de la Communauté des Communes, est regrettable.

J'aimerais cependant apporter quelques explications au pourquoi de la fermeture de mon outil de travail, le « Bar à Manger du Muret ». Deux facteurs indépendants de ma volonté m'ont amenée à l'arrêt définitif de mon activité : accident du travail de ma salariée, survenu début septembre, d'une part (fracture de la cheville et du péroné) ; opération réparatrice de l'épaule gauche pour moi le 9 mars dernier qui ne me permet plus d'exercer mon métier de restauratrice.

Le « Bar à Manger du Muret » est donc définitivement fermé. Il y aura cependant une ouverture saisonnière cet été. Mais l'activité chambres et table d'hôtes continue jusqu'en novembre 2009.

Le Muret (habitation, jardins, restaurant, pré, chemin privé, parkings) est en vente, tout le monde le sait. J'aimerais privilégier une reprise professionnelle, l'outil de travail ayant le mérite d'exister et d'être immédiatement opérationnel. C'est pourquoi je vous remercie de le faire savoir autour de vous. C'est avec beaucoup de peine que ma fille Clémence et moi-même avons pris cette décision. Je quitterai mon village avec chagrin mais n'aurai aucun regret de ce que j'ai pu y faire et de ce que j'ai pu y apporter. Bien au contraire.

Anne CAPELLE

## Informations des commerçants, artisans et entreprises

**« Le Muret Restaurant – Bar à Manger » sera ouvert du 11 JUILLET AU 16 AOUT 2009**

Alain SAFRAOUI, en assurera la gérance et vous accueillera **les vendredis, samedis et dimanches midi, ainsi que les vendredis et samedis soir**. Le restaurant sera ouvert **tous les jours** pendant toute la durée du **24<sup>ème</sup> festival du rire (du 1<sup>er</sup> août au 8 août 2009)**.

C'est une initiative importante pour VAOUR qui ne doit pas perdre ces lieux de rencontre que sont les restaurants/bars, liens sociaux incontournables de nos villages. Alain SAFRAOUI (qui a déjà fait ses preuves en été 2007), est un professionnel de la restauration. Le métier n'a donc pas de secrets pour lui !

Contacts : 06 10 73 35 60 (Alain SAFRAOUI)  
05 63 56 10 96 // 06 25 74 34 92 (Anne CAPELLE)

**Boulangerie épicerie CASQUEL :**

**Du 1er au 8 août 2009, la boulangerie épicerie sera ouverte de 7h30 à 21h.**